

LES CAHIERS DU COJ

MUNICIPALES 2026 : FAIRE DES JEUNES UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES LOCALES

CAHIER # 1
Novembre 2025

SOMMAIRE

EDITO

FAIRE PARTICIPER LES JEUNES À LA VIE DU TERRITOIRE 2

DONNER LA PLACE ET LA PAROLE AUX
JEUNES POUR CONSTRUIRE LE TERRITOIRE
RENDRE LE TERRITOIRE ENGAGÉ
FAIRE DU TERRITOIRE UN TERREAU
FERTILE POUR LES INITIATIVES DE JEUNES

FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR ÉDUCATIF 4

PROMOUVOIR UN TERRITOIRE D'INCLUSION 5

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE
RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS
PERMETTRE L'ACCÈS À UN LOGEMENT
DÉCENT
OFFRIR UNE SOLUTION DE GARDE AUX
JEUNES PARENTS

GARANTIR L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS SUR LE TERRITOIRE 6

ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE 7

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET
HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS
AMÉLIORER LE RAPPORT POLICE/
POPULATION

ENCOURAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 9

FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE
ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES
POUR LES JEUNES
ASSOCIER LES JEUNES AUX PROJETS
DE TERRITOIRES EN FAVEUR DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EDITO

À quelques mois des élections municipales, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) souhaite mettre à la disposition des candidats et des formations politiques un ensemble de propositions concrètes pour répondre aux attentes et aux besoins des jeunes, aux échelons municipaux comme intercommunaux.

En première ligne face aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leur vie quotidienne, les élus locaux jouent un rôle décisif. Ils doivent pour cela être pleinement soutenus et accompagnés dans la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses et adaptées aux réalités de leurs territoires.

Cette courte note s'inscrit dans cette perspective : elle porte la voix des jeunes, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, en hexagone ou en outre-mer. Tous expriment, avec des mots différents, un même constat : celui d'une action publique souvent perçue comme distante ou impuissante.

Donner aux jeunes une place centrale dans l'action locale n'est donc pas seulement une nécessité sociale, c'est raffermir durablement le lien entre la démocratie et les jeunes générations.

Hugo HUET

Président du Conseil d'orientation
des politiques de jeunesse



FAIRE PARTICIPER LES JEUNES À LA VIE DU TERRITOIRE

DONNER LA PLACE ET LA PAROLE AUX JEUNES POUR CONSTRUIRE LE TERRITOIRE



N'ayant pas le droit de vote avant 18 ans, une partie des jeunes ne peut s'exprimer à travers le suffrage universel. Par ailleurs, les jeunes connaissent mieux que quiconque les besoins et les attentes de leur génération et certains d'entre eux souhaitent pouvoir les exprimer. Les associer à l'élaboration des politiques publiques au niveau local, c'est s'assurer de répondre précisément et concrètement à leurs préoccupations. C'est aussi répondre à l'obligation de mettre en œuvre un dialogue régulier avec les jeunes comme le dispose l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Dans ce cadre, les élus peuvent soutenir toute initiative de jeunes, visant à faire vivre le débat démocratique local, et notamment la mise en place de conseils de jeunes.

RECOMMANDATION \1

Encourager la mise en place de Conseils municipaux de jeunes inclusifs et accessibles à tous. Faire de ces instances participatives de véritables espaces de libre expression, régis par un cadre institutionnel et encadrés par des acteurs formés, permettant de s'investir dans la vie de la collectivité territoriale. Les doter de moyens d'action, notamment à travers un budget propre pour permettre aux jeunes, après une phase de diagnostic, d'identifier des projets concrets et de les mettre en œuvre.

De même, les élus ont un rôle moteur dans la construction de projets, ou la pérennisation de projets déjà existants, visant à développer une citoyenneté active, au service de l'intérêt général, dès le plus jeune âge et pour tous les jeunes.

A ce titre :

RECOMMANDATION \2

Rassembler les acteurs éducatifs scolaire, périscolaire et extrascolaire afin de construire avec eux un parcours citoyen inscrit au sein du territoire et permettant de recueillir et prendre en compte la parole des jeunes. Pour ce faire :

- *Identifier avec les acteurs, les problématiques et les enjeux de citoyenneté prioritaires pour le territoire et les élèves/jeunes;*
- *Inciter les acteurs à se saisir des outils coopératifs déjà existants ;*
- *Construire avec les acteurs un parcours citoyen (heures de bénévolat, volontariat au sein des diverses réserves, etc.) ;*
- *Aider les jeunes à identifier les compétences mises en œuvre dans le cadre du parcours citoyen ;*
- *Valoriser la parole, l'engagement et les prises de responsabilité des jeunes au sein du parcours citoyen auprès de l'ensemble de la population ;*
- *Encourager la collectivité à organiser, dans des lieux symboliques, un ou deux événements par an (par exemple un concours d'éloquence) permettant aux jeunes de partager leur expertise ou leur initiative citoyenne.*

RENDRE LE TERRITOIRE ENGAGÉ

Une vie associative riche est source de dynamisme pour un territoire dans la mesure où elle contribue à son attractivité par les services qu'elle offre. En outre, les associations représentent 10 % de l'emploi en France, emplois non délocalisables.

Les élus des communes et des intercommunalités ont une responsabilité particulière au regard de leur soutien aux associations de tous types. En effet,

par les actions qu'elles mènent, les associations accueillent l'engagement au quotidien d'une partie des citoyens qui le souhaitent à travers le bénévolat et le volontariat (service civique au premier chef) : en 2021, 27,5 % de jeunes de 16 à 30 ans ont donné une partie de leur temps bénévolement pour une association¹.

Bien que les types d'engagement évoluent, les

1 Baromètre INJEP 2025

jeunes sont particulièrement motivés à l'idée de servir l'intérêt général à travers les actions proposées par les associations. Le succès du service civique en est la preuve, avec plus de 850 000 jeunes qui ont effectué une mission de service civique depuis sa création.

RECOMMANDATION \3

Encourager l'engagement des jeunes en recensant l'ensemble des dispositifs d'engagements disponibles au niveau local (association, volontariat en service civique, jeunes sapeurs-pompiers, réserve, corps européen de solidarité, etc..) et en développant des missions de service civique au sein de la collectivité pour permettre aux jeunes de s'impliquer directement dans la vie locale. Rendre visibles ces opportunités à l'occasion d'un évènement annuel.

RECOMMANDATION \4

Maintenir un soutien matériel et financier pérenne aux associations et opérateurs qui accompagnent l'engagement des jeunes au quotidien. Assurer et faciliter l'accès à ce soutien via des subventions de fonctionnement pour éviter des situations de mise en concurrence. Accorder un appui

particulier à ceux qui proposent des missions ou parcours d'engagement, notamment le service civique, en ciblant plus particulièrement les jeunes les plus « éloignés », qui cumulent les difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

De même, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), dont l'objectif est d'encadrer des mineurs en accueils collectifs, permet un engagement social et citoyen et une mission éducative. Il permet également l'acquisition de compétences et d'autonomie. Par l'organisation d'accueils de mineurs ou le soutien au secteur associatif, les communes et les intercommunalités ont un rôle dans le développement du BAFA sur leur territoire.

RECOMMANDATION \5

Promouvoir la formation BAFA pour les jeunes de la commune. Participer à son financement si les moyens financiers sont suffisants ou faciliter l'accès à d'autres pistes de financement (bourses, contrepartie de chantiers jeunes, aides bénévoles). Proposer aux jeunes de réaliser leur stage pratique dans un centre de loisirs de la commune.

FAIRE DU TERRITOIRE UN TERREAU FERTILE POUR LES INITIATIVES DE JEUNES

Dans de nombreux territoires, les jeunes disposent d'un fort potentiel créatif et d'une réelle envie de s'impliquer dans la vie locale. Pourtant, leurs initiatives rencontrent souvent des freins : manque de lieux dédiés, isolement des porteurs de projets, difficulté d'accès aux financements, absence de visibilité ou encore manque de structuration des réseaux d'entraide. Ces obstacles limitent l'émergence de projets, pourtant porteurs d'innovation sociale, culturelle, économique et environnementale.

RECOMMANDATION \6

Créer les conditions permettant l'incubation d'initiatives de jeunes en :

- *Mettant à disposition des lieux d'accompagnement de l'innovation pour les jeunes porteurs de projet dont les jeunes entrepreneurs ainsi que des personnes qualifiées en réseau (associations, entreprises, acteurs sociaux et culturels, etc.), afin de rompre leur isolement et donner à voir leurs productions ;*
- *Soutenant la mise en réseau territorial de l'ensemble des jeunes porteurs de projets et en organisant des temps de communication*

permettant de donner de la visibilité aux projets de jeunes ;

- *Développant sur le territoire des incubateurs au service des initiatives de jeunesse inscrites dans l'Economie Sociale et Solidaire, un secteur qui est un levier au développement économique et/ou social des territoires (représentant 10 % du PIB) ;*
- *Favorisant les expériences particulièrement mobilisatrices pour les jeunes : projets d'habitats participatifs, tiers-lieux, résidences culturelles, ressourceries ... ;*
- *Permettant l'éclosion de projets festifs structurants pour le territoire et en favorisant la médiation avec les jeunes organisateurs ainsi qu'avec les services de l'Etat (Jeunesse et Sport, Préfectures) ;*
- *Invitant les jeunes à se rapprocher des radios et télévisions locales pour informer les citoyens de leurs projets et réalisations dans la vie citoyenne.*

FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR ÉDUCATIF

La commune et l'intercommunalité constituent des espaces de vie dans lesquels les enfants et les jeunes grandissent et s'épanouissent. Dès leur entrée à l'école, ils y bénéficient de temps éducatifs dans des cadres scolaire, périscolaire et extrascolaire. La construction d'une politique éducative territoriale intégrant tous les acteurs concernés et mobilisant des crédits de l'Etat, des CAF et des collectivités territoriales, constitue un atout d'attractivité pour les territoires qui en sont dotés. Dans ce cadre, l'un des enjeux majeurs identifié dans plusieurs rapports du COJ est de rechercher et de construire une complémentarité éducative entre tous ces temps de l'enfant au bénéfice de leur construction citoyenne, de leur accompagnement vers l'autonomie et l'accès aux droits, et de leur insertion sociale et professionnelle future. A ce titre, les élus locaux ont des outils à leur main pour construire, faciliter et développer la complémentarité éducative entre tous les temps de l'enfant et du jeune, au premier titre desquels, le Projet éducatif de territoire (PEDT) dont l'objet est de faire travailler ensemble les professionnels des secteurs scolaires et de l'animation, les parents ainsi que les associations locales.

Par la mission qui lui est confiée, le maire ou le président d'intercommunalité est légitime à rassembler tous les acteurs éducatifs du territoire pour construire avec eux un projet éducatif local.

RECOMMANDATION \7

Réaliser un diagnostic territorial pour définir les objectifs éducatifs du territoire, en prenant en compte tous les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans, sur l'ensemble des temps de vie (scolaire, péri et extrascolaire).

De même, les temps périscolaires et extrascolaires peuvent être mis à profit à travers les accueils de loisirs après l'école (ALAE), les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les colonies de vacances que les communes et les intercommunalités peuvent proposer aux enfants et aux jeunes.

RECOMMANDATION \8

Concernant les accueils collectifs de mineurs (ALAE, ALSH, colonies de vacances), intégrer une « clause éducative » dans les marchés publics

publiés par les collectivités territoriales, qui comprendra notamment le niveau de qualification des personnels, afin de mettre en avant le critère éducatif et pédagogique dans l'analyse et le choix des offres, l'objectif étant de viser à proposer des séjours les plus qualitatifs possibles et de lutter ainsi contre la prééminence du critère du prix du séjour.

Par ailleurs, des échanges intergénérationnels favorisent non seulement l'acquisition de compétences utiles pour les jeunes, mais renforcent également le bien-être et le sentiment d'utilité des aînés. Les études montrent que la participation des personnes âgées à des programmes intergénérationnels permet aux jeunes de développer un sens à leur action, une meilleure estime de soi, une plus grande aisance à interagir avec les adultes, et un intérêt marqué à s'engager auprès des aînés². Dans cette perspective, les élus des territoires ont la possibilité de développer des espaces de vivre-ensemble uniques.



RECOMMANDATION \9

Développer des espaces de vie, de solidarité et de convivialité intergénérationnels dans lesquels les jeunes peuvent s'investir puis revenir plus tard comme accompagnants, afin qu'ils puissent bénéficier de conseils et d'expériences de leurs pairs et des aînés. Développer des ateliers d'éducation à la citoyenneté et former des « ambassadeurs citoyens » dont le rôle serait de porter un projet collectif en vue d'un renforcement des liens sociaux.

² Karl Pillemer et al., « The benefits of intergenerational wisdom-sharing : a randomized controlled study », International journal of environmental research and public health, 2022

PROMOUVOIR UN TERRITOIRE D'INCLUSION

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Afin de garantir un parcours sans rupture, différencié et territorialisé pour tous les jeunes, il convient d'assurer une coordination entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Une meilleure articulation entre actions sociales et actions d'insertion professionnelle apparaît ainsi indispensable. La multiplicité des politiques publiques à destination des jeunes et la complexité des gouvernances relatives à leur insertion, souvent pilotées par l'État, constituent des freins notables. Pour y répondre, la loi n° 20231196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a instauré

des comités locaux pour l'emploi et conforté le rôle des missions locales – présidées par des élus locaux, cofinancées par les communes et couvrant l'ensemble du territoire – comme expertes de l'insertion des jeunes au sein du réseau pour l'emploi.

RECOMMANDATION \10

S'appuyer sur les Comités territoriaux pour l'emploi pour renforcer l'information, la coordination et l'accompagnement des jeunes.

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Un certain nombre de jeunes, notamment ceux en situation de vulnérabilité, passe à côté d'aides et de dispositifs qui pourraient faciliter leur quotidien et leur permettre une insertion socioprofessionnelle durable. Cette situation s'amplifie en particulier dans un contexte marqué par la complexité administrative, la multiplicité des acteurs et une certaine méconnaissance des droits existants.

Par ailleurs, une attention doit notamment être portée sur les jeunes mineurs de 16 à 18 ans ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET), qui sont concernés par l'obligation de formation. Cette exigence législative (loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance), qui s'inscrit dans le prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans, répond à l'enjeu de

construire l'avenir professionnel des jeunes et de ne laisser aucun d'entre eux sans solution.

RECOMMANDATION \11

Développer les lieux et points d'information, physiques et virtuels, pour soutenir les démarches administratives, citoyennes et d'insertion des jeunes, tout en renforçant les démarches d'aller-vers (caravanes de l'Info jeunesse, bus itinérants, maraudes, etc.), par des personnes qualifiées dédiées à l'accompagnement global. Ces espaces, implantés au sein des lieux de socialisation (centres sociaux, associations de quartier, structures d'information jeunesse, associations sportives, etc.), doivent notamment proposer des permanences et/ou des séances d'information sur l'obligation de formation des 16-18 ans et sur les dispositifs d'accompagnement existants (E2C, EPIDE, associations, etc.).

PERMETTRE L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT

Au niveau national, seulement 16,7 % des jeunes de moins de 25 ans décohabitants sont locataires du parc social et 20,7 % parmi les 25-29 ans³. Pourtant, ces jeunes, qui comptent parmi la population active la plus précaire et disposent des revenus les plus faibles, devraient accéder davantage au parc social. Ce faible recours s'explique notamment par une méconnaissance du logement social et des offres existantes, mais aussi par la complexité administrative et des délais d'attente, souvent incompatibles avec les besoins des jeunes.

RECOMMANDATION \12

Rendre visible l'offre en logement social en développant la « location active » pour les jeunes et mieux accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives de demande de logement social en lien avec les acteurs de l'information sur le logement des jeunes (réseau ANIL-ADIL, Info jeunes France, UNCLLAJ, Unhaj, UNML...).

3 INSEE - France, portrait social Édition 2023

Le CNOUS et l'USH ont signé en novembre 2024 une convention de partenariat pour développer et rénover l'offre de logements étudiants abordables. Cette convention vise également à valoriser les montages innovants comme les résidences mixtes étudiant – jeunes actifs.

RECOMMANDATION \13

Renforcer le partenariat avec le CROUS pour rendre visible l'ensemble de l'offre sociale à destination des étudiants.

Au-delà du prix des loyers, plus élevé et en constante augmentation dans le parc privé, la qualité des logements y reste globalement inférieure à celle du parc social. Les jeunes occupent plus souvent

des logements anciens : 43,4 % des moins de 30 ans vivent dans un logement construit avant 1949 (soit 3,2 points de plus que le reste de la population), tandis qu'ils sont moins nombreux à résider dans les logements récents : 22,3 % dans un logement construit après 1999 (soit 1,4 points de moins que le reste de la population)⁴.

RECOMMANDATION \14

Renforcer le contrôle des logements et faciliter le signalement des situations indécentes via la plateforme Histologe afin de garantir que tous les jeunes vivent dans des logements sûrs et décents.

OFFRIR UNE SOLUTION DE GARDE AUX JEUNES PARENTS

La France fait face à une crise de la natalité qui menace notre équilibre démographique à moyen et long terme. Il existe un écart important entre le désir d'enfants (2,27 en 2023) et le taux de fécondité (1,7), ce qui démontre l'existence de freins sur lesquels il convient d'agir. En plus d'un marché du logement saturé et d'incertitudes économiques, l'accès aux modes de gardes constitue pour les jeunes parents, et notamment pour ceux qui se trouvent en situation de monoparentalité ou en recherche d'emploi, une source majeure de difficultés.

RECOMMANDATION \15

Accompagner le développement d'une offre de garde diversifiée (crèches municipales, associatives, halte-garderie, maisons d'assistantes maternelles, etc.) et en informer les jeunes parents, en particulier ceux en situation de monoparentalité ou en recherche d'emploi tout en veillant à répondre aux contraintes géographiques et horaires des familles.

GARANTIR L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS SUR LE TERRITOIRE

L'accès à la culture, aux loisirs et à la pratique sportive est source d'épanouissement mais également d'acquisition de compétences et de connaissances mobilisables tout au long de la vie. Les communes et les intercommunalités peuvent déployer des actions et se doter de stratégies pour inviter les jeunes et les accompagner dans les lieux culturels et sportifs tout en valorisant leurs pratiques artistiques et sportives.

RECOMMANDATION 16 :

Mutualiser les infrastructures existantes sur les territoires et veiller à les rendre accessibles à tous les publics jeunes (notamment par la formation des professionnels à l'accueil de personnes en situation de handicap). Encadrer les pratiques,

afin de limiter les inégalités d'accès à la culture, aux loisirs et au sport.

RECOMMANDATION \17

Développer conjointement avec les jeunes une programmation culturelle riche et variée qui réponde à leurs attentes (organisation de concours d'arts, d'éloquence, de tremplins musicaux, d'événements autour du numérique et du sport, fête de la jeunesse, etc.), notamment en tissant des partenariats annuels entre les communes et les associations.

RECOMMANDATION \18

Favoriser l'organisation de rencontres culturelles et sportives inter-écoles, afin de favoriser la cohésion sociale et encourager la mixité.

4 – Rapport du COJ – Le logement des jeunes : une urgence sociale – janvier 2025

La mobilité européenne et internationale, par l'ouverture au monde et le décentrement qu'elle induit est une formidable source d'apprentissage. Elle permet également aux jeunes de devenir les ambassadeurs de leur territoire. Outre que les communes et les intercommunalités peuvent soutenir la mobilité européenne et internationale des jeunes en complément des dispositifs qui leurs sont dédiés (Erasmus +, OFAJ, OFQJ,

volontariats internationaux...), elles peuvent s'appuyer également sur les jumelages.

RECOMMANDATION \19

Encourager et accompagner les échanges scolaires, culturels et sportifs dans le cadre des jumelages entre communes européennes. Promouvoir les différents programmes d'accès des jeunes à la mobilité européenne et internationale.



ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS

En France, près d'une femme sur quatre a enduré des violences sexistes dans l'espace public et il s'agit surtout de jeunes femmes vivant dans les grandes villes : plus de la moitié (58 %) des urbaines de 20 à 25 ans ont déclaré au moins un fait de harcèlement de rue dans l'enquête de l'Ined⁵.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue un des enjeux majeurs des prochaines

années, et il existe pour y répondre des initiatives qui peuvent être mises en œuvre au niveau local. Ainsi, le Plan Angela forme un réseau de lieux sûrs (bars, restaurants, hôtels, supermarchés, commerces) dans les communes. La victime de harcèlement de rue peut « demander Angela » dans un établissement partenaire, afin d'être mise en sécurité. Si de nombreux territoires l'ont mis en place, le dispositif reste encore largement méconnu des habitantes.

5 Population & Sociétés, Ined, n°550, décembre 2017

RECOMMANDATION \20

Lancer sur le territoire une campagne de communication et de sensibilisation à destination des jeunes afin de visibiliser le Plan Angela, en particulier dans les lieux de regroupement de jeunes (maisons de quartier, point d'information jeunesse, maisons étudiantes, etc.) en partenariat avec les associations locales. En parallèle, accompagner les structures qui participent au Plan en leur fournissant un manuel des bonnes pratiques dans la prise en charge des femmes en détresse, en particulier les jeunes femmes.

RECOMMANDATION \21

Soutenir les actions d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), dans le cadre du PEDT, en facilitant la collaboration avec les associations agréées.

Par ailleurs, l'opération Femmes dans la ville à Rouen ou la Marche exploratoire de la Goutte d'Or à Paris organisent des parcours visant à aider les femmes à se réapproprier l'espace public. Outil de démocratie participative, ces marches renforcent leur sécurité et leur tranquillité dans la ville et les transports. Les participantes y établissent un diagnostic et formulent des propositions aux élus pour prévenir le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

RECOMMANDATION \22

Organiser des marches exploratoires de jeunes femmes, notamment en mobilisant les conseils municipaux de jeunes, afin de leur permettre de s'approprier l'espace public et de formuler, en collaboration avec les acteurs locaux, des préconisations quant à l'aménagement du territoire pour prévenir les violences sexistes et sexuelles.



AMÉLIORER LE RAPPORT POLICE/POPULATION

Le rapport de défiance qui existe entre les forces de l'ordre et certains jeunes se fonde, la plupart du temps, sur des préjugés qu'il s'agit de dépasser. Plusieurs initiatives existent pour rétablir le dialogue et retisser des liens.

RECOMMANDATION \23

Encourager le dialogue entre les jeunes et les

forces de l'ordre (police nationale, municipale, gendarmerie) en organisant régulièrement, en lien avec les professionnels du territoire (éducateurs PJJ, éducation spécialisée, etc.), des événements permettant de déconstruire les stéréotypes de part et d'autre sur le modèle du dispositif « Prox' » mis en place par l'association Raid Aventure (activités ludiques, citoyennes et sportives).

ENCOURAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

Dans un contexte où l'accès à une alimentation saine et équilibrée reste inégal, de nombreux jeunes rencontrent des difficultés pour se nourrir de produits frais, de saison et variés.

Par ailleurs, les enjeux de transition écologique et de soutien aux circuits courts locaux sont au cœur des préoccupations des citoyens. Les communes ont un rôle clé pour favoriser l'accès à une alimentation durable, sensibiliser les habitants et soutenir le tissu associatif local.

RECOMMANDATION \24

Travailler sur le droit à une alimentation et à une alimentation variée, de saison et équilibrée pour tous. S'appuyer sur le tissu associatif des circuits courts en généralisant la distribution de paniers de saison avec des suggestions de recettes. Soutenir la mise en place de menus bio/équitables, locaux et/ou de saison, végétariens, et sans surcoût, dans les cantines scolaires et crèches, en cohérence avec les engagements du Programme National Nutrition Santé afin que l'offre alimentaire soit plus durable, saine et accessible à tous.

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES POUR LES JEUNES

Dans l'édition 2020 du baromètre DJEPVA sur la jeunesse, une majorité des jeunes de 18 à 30 ans (67 %) indique pouvoir personnellement jouer un rôle dans la protection de l'environnement. Toutefois, même convaincue de sa capacité et responsabilité à agir, la jeunesse appelle à des efforts partagés pour l'environnement, en particulier de la part des pouvoirs publics, y compris au niveau local. Par ailleurs, la transition écologique doit être pensée sans freiner la mobilité des jeunes, qui est une clé de leur autonomie (accès à la formation, à l'emploi, aux loisirs). Sur tous les territoires, les jeunes

doivent pouvoir circuler librement et à moindre coût, sans abandonner l'idéal d'une société plus respectueuse de l'environnement.

RECOMMANDATION \25

Afin d'encourager l'utilisation des mobilités douces, développer l'offre de vélos partagés ou de covoiturages dans les communes, y compris rurales, avec des tarifs préférentiels pour les jeunes. Mettre en place des pistes cyclables sécurisées autour des lieux de vie des jeunes, notamment à proximité des collèges / lycées / campus universitaires.

ASSOCIER LES JEUNES AUX PROJETS DE TERRITOIRES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les communes, en première ligne pour la mise en œuvre de la transition écologique, sont souvent confrontées à des contraintes de moyens humains et techniques pour concevoir et piloter des projets complexes, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Les jeunes volontaires territoriaux en administration (VTA) représentent une ressource précieuse : bien qu'ils ne remplacent pas les personnels administratifs, ils peuvent apporter un renfort opérationnel et innovant, notamment dans l'ingénierie de projets, la coordination et la valorisation des initiatives locales. Leur implication permet non seulement de soutenir la commune dans ses missions, mais

également de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de leur offrir des expériences professionnelles concrètes.

RECOMMANDATION \26

Mobiliser des jeunes en volontariat territorial en administration (VTA) pour accompagner la commune dans des projets liés à la transition écologique, notamment dans l'ingénierie et la mise en œuvre d'initiatives locales portées dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), afin de renforcer les capacités municipales et impliquer les jeunes dans des missions concrètes et formatrices.

**Le Conseil d’Orientation des politiques de Jeunesse
est une commission administrative consultative
placée auprès du Premier ministre et chargée de
créer de la cohérence et de la transversalité dans
les politiques publiques concernant les jeunes.**

Contact :

 95 avenue de France 75650, Paris cedex 13

 coj@jeunesse-sports.gouv.fr

 www.jeunes.gouv.fr/coj